

6-7 AVRIL
2022

CONFERENCE DU GLOBAL DEAL

UN AVENIR MEILLEUR POUR LES
TRAVAILLEURS ESSENTIELS

| NOTE DE RÉFÉRENCE |



GLOBAL DEAL

En partenariat avec:
Open Society Foundations



À PROPOS DE LA CONFÉRENCE

Si la pandémie de COVID-19 a révélé tout ce que les travailleurs essentiels, ceux du secteur formel comme ceux du secteur informel, font pour les économies, les entreprises et la société, elle a également été l'occasion de se demander dans quelle mesure leur rémunération et leurs conditions de travail reflètent ce rôle crucial. Le présent document examine la manière dont le dialogue social peut aider à promouvoir des salaires équitables et des conditions de travail décentes, à ouvrir l'accès à la protection sociale, à renforcer la santé et la sécurité au travail et à mettre fin aux violences et au harcèlement en milieu professionnel.

Ce document servira de note de référence pour la conférence « Global Deal » intitulée « Un avenir meilleur pour les travailleurs essentiels » (A Better Future for Essential Workers). La première section est consacrée aux conditions de travail et d'emploi des travailleurs de cette catégorie. La deuxième section présente des exemples relevés après la pandémie, ou antérieurs à la crise pour certains, qui montrent comment le dialogue social peut bouleverser l'économie, transformer les lieux de travail et améliorer les conditions de travail et la protection sociale des travailleurs essentiels. La troisième et dernière section met en évidence les principaux points à retenir si l'on veut leur assurer un avenir meilleur.



1. UN TRAVAIL ESSENTIEL, MAL RÉMUNÉRÉ ET EXERCÉ DANS DES CONDITIONS DÉPLORABLES

Les travailleurs des secteurs des soins, du commerce alimentaire de détail, du nettoyage et des transports – pour ne citer que quelques exemples – ont permis à l'économie et à la société de continuer à fonctionner durant la pandémie, en dépit des risques de contamination au COVID-19 auxquels ils s'exposaient et exposaient leur famille. Parallèlement, la crise a mis en lumière ceci : si les travailleurs essentiels fournissent des services de santé et de soin indispensables et s'ils font pour ainsi dire « tourner l'économie », c'est bien souvent en contrepartie d'un salaire dérisoire et dans des conditions peu enviables.

Aux [États-Unis](#), 22 millions de personnes, soit près de la moitié des travailleurs de première ligne¹, exercent une profession dont le salaire médian est inférieur à 15 USD par heure. Des millions d'actifs travaillent comme caissiers, assurent la préparation de produits alimentaires ou sont auxiliaires de vie à domicile et gagnent entre 11 et 12 USD par heure – un chiffre nettement en deçà du salaire moyen aux États-Unis, qui se situe aux alentours de 25 USD. [Un travailleur essentiel sur quatre](#) éprouve des difficultés à faire face aux dépenses de base de son ménage, et un sur deux ne serait pas en mesure de payer des frais médicaux imprévus d'un montant de 500 USD.

Le même constat peut être dressé en Europe. En [France](#), près d'un quart des travailleurs de première ligne gagnent un salaire proche du salaire minimum : c'est le cas, notamment, de la plupart des aidants et des agents d'entretien. En [Allemagne](#), 20 % des travailleurs essentiels font face à de mauvaises conditions de travail, telles que des salaires médiocres, une précarité de l'emploi, une autonomie faible et des perspectives de carrière limitées. Sont concernées, entre autres, les personnes travaillant dans le nettoyage, la logistique/l'entreposage, l'action sociale et certaines formes de soins à la personne.

La pandémie a particulièrement nui aux travailleurs de première ligne : les travailleurs essentiels exerçant des professions peu qualifiées et caractérisées par de mauvaises conditions de travail étaient les [plus exposés au risque de contagion](#). [Nombre d'entre eux](#) ont aussi dû faire face à une augmentation de leur charge de travail (alors que les journées sont déjà longues et les horaires irréguliers en temps normal) ; à un accroissement des violences en milieu professionnel ; et, plus particulièrement dans le cas des personnes titulaires de contrats précaires, à un accès limité à la protection sociale, leur statut ne leur permettant pas de remplir les conditions requises pour bénéficier de prestations sociales. La question comporte de plus une dimension sexospécifique évidente en raison de la surreprésentation des femmes dans de nombreuses professions essentielles. En effet, 76 % des professionnels de la santé, 86 % des aide-soignants, 82 % des caissiers de supermarchés et 83 % des aidants au service des personnes âgées ou handicapées [sont des femmes](#).

¹ Cinquante millions d'actifs, soit 34.5 % des travailleurs aux États-Unis, sont classés comme travailleurs de première ligne. Ces personnes ont dû se présenter physiquement sur leur lieu de travail durant la pandémie en raison du caractère essentiel de leur secteur d'activité (<https://www.brookings.edu/research/to-protect-frontline-workers-during-and-after-covid-19-we-must-define-who-they-are>).

En outre, au sein de l'Union européenne, par exemple, les travailleurs essentiels appartiennent généralement à des secteurs où le travail non déclaré est fréquent, en particulier parmi la main-d'œuvre peu qualifiée et les ressortissants de pays tiers (agriculture, soins à domicile, transport routier de marchandises), et les prive alors de la garantie d'un salaire équitable et de l'accès aux prestations sociales.

Partout dans le monde, les travailleurs informels se trouvent au cœur d'un paradoxe, où un travail pourtant indispensable est mal récompensé et peu valorisé. De nombreux actifs du secteur informel ont continué à assurer des services essentiels durant la pandémie : les travailleurs domestiques ont assisté les familles, les vendeurs ambulants ont fourni des aliments frais, les récupérateurs de déchets ont rendu les espaces publics plus propres et plus durables. Or, parallèlement à cela, cette main-d'œuvre n'a bénéficié que d'une [faible protection](#). Par exemple, 90 % des vendeurs ambulants et des travailleurs à domicile et 80 % des récupérateurs de déchets ont dû acheter leurs propres équipements de protection individuelle (EPI). Beaucoup n'avaient pas non plus accès à l'eau potable, celle-ci ayant été coupée dans de nombreux équipements municipaux.

En ce qui concerne les revenus, [une enquête](#) sur les travailleurs informels menée dans 12 villes à travers le monde² indique que ces derniers ont perdu entre 67 et 90 % de leurs revenus antérieurs lors du premier pic de la pandémie, près d'un tiers des sondés déclarant qu'un adulte et/ou un enfant n'avaient pas pu manger à leur faim au cours du mois précédent l'enquête. Au milieu de l'année 2021, leurs revenus accusaient toujours un sérieux recul, un travailleur ne gagnant en moyenne que 64 % de ce qu'il gagnait auparavant.

En février 2021, un an après l'apparition de l'épidémie, près de 30 % de l'ensemble des travailleurs aux [États-Unis](#) ne se sentaient pas protégés contre le COVID-19 sur leur lieu de travail, et une personne sur cinq s'était rendue au travail en étant malade, principalement en raison de l'absence de congés de maladie ou par crainte de perdre son emploi. Les chiffres sont similaires en [Europe](#), où 22 millions de travailleurs essentiels exercent des professions de contact, ce qui s'est traduit par un risque élevé de contagion durant la pandémie.

Le dialogue social propose des outils susceptibles d'aider à lutter contre les piétres conditions de travail auxquelles les travailleurs essentiels doivent faire face. En s'appuyant sur les droits habilitants (ou fondamentaux) à la liberté d'association et à la négociation collective, il permet aux travailleurs de s'organiser de manière à défendre leurs intérêts collectifs et à améliorer leurs conditions de travail. La section suivante présente des exemples d'avancées qu'il a ainsi rendues possibles.



² Cette enquête repose sur des entretiens réalisés avec 2 292 travailleurs informels de 10 secteurs et de 12 villes différentes entre juin et juillet 2020. Les sondés ont été interrogés sur la période antérieure au COVID 19 (février 2020), celle ayant correspondu aux restrictions les plus sévères (avril 2020) et celle au cours de laquelle l'enquête a été réalisée (juin/juillet 2020). Les 12 villes étaient Ahmedabad, Delhi et Tiruppur, en Inde; Accra, au Ghana; Bangkok, en Thaïlande; Dakar, au Sénégal; Dar Es Salam, en République unie de Tanzanie; Durban, en Afrique du Sud; Lima, au Pérou; Mexico, au Mexique; New York, aux États-Unis; et Pleven, en Bulgarie.

2. DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL POUR LES TRAVAILLEURS ESSENTIELS

Les travailleurs essentiels ont besoin de droits au travail effectifs pour que leur voix puisse être entendue et pour qu'ils puissent revendiquer les changements pratiques et les mesures nécessaires à l'amélioration de leurs conditions de travail et de leur vie professionnelle et être associés à la mise en œuvre de ces changements et mesures.

Cette section présente des exemples montrant comment, en s'appuyant sur la représentation collective et en entamant le dialogue et la négociation avec les autres parties prenantes – en ouvrant notamment un dialogue social entre les représentants des travailleurs, des employeurs et des pouvoirs publics –, il est possible de transformer nos économies et nos environnements de travail et d'offrir de meilleures conditions de travail aux travailleurs essentiels.

UN SALAIRE ÉQUITABLE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DÉCENTES

La négociation collective est plus efficace que la négociation individuelle pour obtenir des salaires plus élevés et de meilleures conditions de travail. Aux [États-Unis](#), un salarié couvert par une convention collective gagne 11,2 % de plus qu'un travailleur au profil comparable dans une entreprise sans représentation syndicale. De la même manière, les actifs sont payés 10 % de plus en [Europe](#) s'ils sont couverts par une convention collective.

À New York, les [organisations de travailleurs informels](#) ont formulé une série de demandes aux administrations publiques locales en réaction à la crise liée au COVID-19, afin d'aider les vendeurs ambulants à surmonter les conséquences de la pandémie. Ces demandes visaient notamment à autoriser la réouverture des lieux publics de vente de nourriture et à ce que le département des Small Business Services de la ville octroie des prêts aux vendeurs ambulants pour leur permettre de reprendre le travail. En février 2021, le maire de New York a officiellement accédé à l'une de leurs principales demandes et a déclaré que la police arrêterait d'empêcher les vendeurs ambulants de reprendre leurs activités.

Les organisations de travailleurs informels luttent pour les droits des travailleurs partout dans le monde. La [Fédération des travailleurs informels de Thaïlande](#), par exemple, milite pour le droit de travailler dans l'espace public. Elle appelle également le gouvernement à se fournir en biens et en services à hauteur de 30 % auprès des travailleurs de l'économie informelle et à réduire les cotisations de sécurité sociale de ces derniers (Ibid.). À Accra, un [collectif d'organisations](#)³ exige que tous les actifs du secteur informel soient couverts par les systèmes de protection sociale (soins de santé, garde d'enfants, protection du revenu). Il souhaite également la création d'un registre des travailleurs informels, pour que ceux qui en ont besoin bénéficient des mesures d'aide pendant et après les situations de crise.

³ L'Association des récupérateurs des déchets de la décharge de Kpone (Kpone Landfill Waste Pickers Association), l'Association des marchés de la région du Grand Accra (Greater Accra Markets Association, GAMA), l'Association des vendeurs informels du Ghana (Informal Hawkers and Vendors Association of Ghana, IHVAG) et l'Association des jeunes kayayei (Kayayei Youth Association).

L'une des principales demandes des organisations du secteur informel est de devenir « partenaires de la reprise » et de voir des représentants des travailleurs siéger au sein des groupes de travail et des comités chargés d'élaborer les plans de relance, d'étudier et de planifier les investissements dans les infrastructures professionnelles, de réglementer les lieux de vente et de diriger les autres dimensions de l'action publique chères aux travailleurs informels. Il ne s'agit pas d'une revendication récente, il existe d'ailleurs des précédents. Un nouveau [syndicat de conducteurs de pousse-pousse électriques](#) a par exemple été créé au Népal en 2016 avec le soutien de syndicats affiliés à la Fédération internationale des ouvriers du transport. En l'espace d'un an, 8 000 travailleurs avaient adhéré au syndicat et celui-ci avait constitué des comités négociant directement l'octroi des licences avec les organismes publics à l'échelle des districts (Ibid.). En 2011, dans l'État du Minas Gerais, au Brésil, une [organisation de récupérateurs de déchets](#) a réussi à faire adopter une loi prévoyant le versement d'une prime supplémentaire aux récupérateurs de déchets solides qui sont membres d'une organisation de travailleurs. Les représentants des récupérateurs eux-mêmes font partie d'un comité permanent de coordination chargé de valider l'inscription de ces coopératives.

En plus de ces processus généraux de concertation sur les politiques à suivre, le dialogue social peut être extrêmement efficace lorsqu'il vient à être formalisé, par exemple lorsque des commissions de négociation tripartites sont créées afin de fixer le niveau de rémunération des travailleurs d'une catégorie ou d'un secteur donnés. C'est notamment ce qu'il s'est passé dans quelques pays pour les actifs du secteur informel – y compris les travailleurs domestiques. Ces derniers figurent parmi les personnes les plus vulnérables sur le marché du travail, et ce pour plusieurs raisons : il s'agit en majorité de femmes, et souvent d'immigrés, leur visa les lie à leur employeur, et ils doivent être disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Dans la mesure où ils exercent leur emploi à huis clos, au domicile de particuliers, il leur est également plus difficile de se réunir et de s'organiser. Il est enfin peu probable qu'ils soient affiliés à un système de sécurité sociale.



En Argentine, la ratification de la convention n° 189, sur les travailleuses et travailleurs domestiques, de l'Organisation internationale du Travail a conduit à l'amélioration des conditions de travail de cette catégorie d'actifs. En 2013, une nouvelle loi sur le travail a prévu la création d'un organisme tripartite, la Commission nationale relative au travail effectué au domicile de particuliers, chargé d'en fixer la rémunération et les conditions de travail. Une [commission tripartite](#) des salaires a été créée en 2015, formée de représentants de trois ministères, de six syndicats de travailleurs du secteur et d'une association de femmes au foyer qui représente les intérêts des employeurs. Bien que les négociations aient été difficiles, des accords annuels ont été signés depuis 2015 afin de rapprocher les salaires des travailleurs domestiques du salaire minimum général. Cela a en outre conduit à un système de relations professionnelles plus mature, ce qui a rendu possibles les négociations au sujet d'autres conditions d'emploi, notamment en vue de l'introduction d'une prime d'assiduité et d'une gratification supplémentaire en fonction de l'ancienneté. En 2006, le gouvernement uruguayen a adopté une loi étendant aux travailleurs domestiques les protections prévues par le droit du travail et définissant leurs conditions d'emploi fondamentales (telles que les périodes de repos, la semaine de 44 heures, l'assurance chômage et la remise de bulletins de salaire), et a créé un [cadre pour les négociations tripartites sur les salaires](#). Une initiative visant à sensibiliser les

travailleurs et les employeurs aux exigences relatives aux conditions de travail a en outre été lancée afin de garantir le respect de la nouvelle loi. Une inspection du travail spécialisée a enfin été mise en place pour contrôler le respect de la législation en matière de travail domestique. Il en a résulté une augmentation de 75 % du nombre d'affiliations à la sécurité sociale entre 2006 et 2018 et une réduction de moitié du taux de pauvreté chez les travailleurs domestiques, qui est passé de 30 % en 2006 à 14 % en 2017. Les progrès en matière de formalisation du travail informel qui ont été réalisés en Uruguay à la suite de la création de ces commissions de négociation sectorielles ne se limitent cependant pas aux seuls travailleurs domestiques : ils couvrent en fait une réalité bien plus large, comme indiqué dans l'Encadré 1.

Encadré 1. Du travail informel au travail formel : les commissions des salaires en Uruguay

Depuis 2006, la fixation des salaires relève obligatoirement, en Uruguay, des commissions de négociation sectorielles, dans lesquelles les syndicats, les organisations patronales et les représentants gouvernementaux négocient le niveau des salaires minimums applicables dans les différents secteurs. Depuis cette date, l'incidence du travail informel a diminué de plus de moitié, passant de 39 % en 2005 à 18 % en 2018.

Selon une étude, des réformes telles que le rétablissement de la négociation collective et les augmentations importantes des salaires minimums peuvent avoir favorisé la formalisation de l'économie par leur influence sur les écarts de rémunération entre les emplois et les secteurs formels et informels, et en particulier par la revalorisation des salaires des travailleurs formels les plus modestes (Amarante ea 2018). Il s'ensuit que le dialogue social, en permettant l'augmentation des salaires dans le secteur formel, peut également attirer les travailleurs vers l'emploi formel.

UN ACCÈS À LA PROTECTION SOCIALE

La crise du COVID-19 a frappé un monde où une majorité de la population – 55 %, soit environ 4 milliards d'individus – ne bénéficiait d'aucune forme de protection sociale, 40 % de la population mondiale n'ayant pas accès à l'assurance maladie. Le manque d'accès aux soins de santé et aux prestations de maladie, associé à l'absence de congés de maladie, est particulièrement inquiétant en temps de pandémie puisqu'il fait basculer une population déjà vulnérable dans la pauvreté et/ou la contraint à s'endetter dangereusement pour faire face aux dépenses nécessaires. Selon une estimation, le taux de pauvreté⁴ parmi les travailleurs informels a connu une hausse de 34 points de pourcentage à l'échelle de la planète au début de la pandémie et a atteint 21 % dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et 56 % dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.

⁴ Le taux de pauvreté relative est défini comme la proportion de travailleurs dont le revenu est inférieur à la moitié du revenu médian.



Parallèlement, il existe plusieurs exemples d'États qui, en étroite collaboration avec les syndicats et les organisations de travailleurs du secteur informel, ont modifié leurs politiques publiques et fourni une aide d'urgence ou élargi la couverture de sécurité sociale afin de protéger des travailleurs et des ménages qui seraient autrement passés entre les mailles du filet.

Si les travailleurs agricoles nourrissent l'humanité, beaucoup ne sont pas couverts par le droit du travail. En Jordanie, la pandémie de COVID-19 a mis en lumière l'importance de la contribution de ces actifs.

Jusqu'à une époque récente, les [ouvriers agricoles jordaniens](#) ne bénéficiaient d'aucune protection en vertu du droit du travail et n'avaient pas accès à la sécurité sociale. Jusqu'en 2021, les 210 000 ouvriers agricoles que compte le pays étaient majoritairement des travailleurs du secteur informel sans contrat de travail et sans assurance maladie ni aucune autre forme de protection sociale. La plupart n'avait même pas droit à un jour de congé durant la semaine. Le secteur agricole est également caractérisé par des salaires peu élevés, des journées de travail longues et des heures supplémentaires qui ne sont pas systématiquement rémunérées. Les migrants et les réfugiés travaillant dans ce secteur sont soumis à un système de parrainage (connu sous le nom de « système de la kafala »), dans le cadre duquel le salarié n'est pas autorisé à changer d'employeur, et l'employeur conserve souvent le passeport du salarié afin de l'empêcher de partir. De plus, les travailleurs agricoles, dont plus de la moitié sont des femmes, sont confrontés au danger ou à des risques pour la santé, au travail ou sur le chemin du travail. Nombre d'entre eux souffrent de problèmes aux reins ou d'autres maladies à force de travailler sous un soleil brûlant ou dans un froid glacial et sans accès à des sanitaires. Le [transport](#) pour se rendre dans les fermes est également dangereux : les travailleurs se retrouvent souvent entassés dans des véhicules roulant sur des routes secondaires afin d'éviter la police, les fourgons utilisés ne disposant pas des permis nécessaires pour transporter des voyageurs. Les accidents sont fréquents : 86 % des travailleurs ont déclaré avoir été victimes d'un accident au cours de ces trajets.

Durant la pandémie, et après d'intenses campagnes menées par des syndicats et des organisations de la société civile, le gouvernement a adopté en mai 2021 un règlement appliquant aux ouvriers agricoles le droit du travail ainsi que les mesures de protection qu'il offre en termes de salaires minimums, de temps de travail et de sécurité. Surtout, cette réforme facilite aussi l'accès des travailleurs du secteur à certaines formes de protection sociale : ils bénéficient désormais de 14 jours de congé de maladie payé (ou plus en cas de maladie grave), de 10 semaines de congé de maternité payé, de 14 jours de congé annuel payé et de la rémunération des heures supplémentaires. Bien que ces mesures ne s'appliquent pas aux entreprises de moins de trois salariés et bien que les activités syndicales restent soumises à des restrictions, il s'agit d'une évolution significative.

D'autres pays ont également pris des mesures pour [étendre leur couverture maladie](#). L'Équateur, par exemple, a créé des « prestations d'urgence » particulières pour les travailleurs du secteur informel positifs au COVID-19, ainsi que pour ceux que la maladie a touchés d'une manière

ou d'une autre. Le Pérou a versé une prime d'environ 110 USD aux récupérateurs de déchets pendant le confinement pour qu'ils restent chez eux.

Le gouvernement argentin a quant à lui réagi à l'apparition de la pandémie en formant le [Comité social d'urgence](#), composé de représentants des différents niveaux d'administration, des syndicats, des organisations de travailleurs informels, comme l'UTEP ou le mouvement Barrios de Pié, des organisations de la société civile et des Églises. L'objectif du comité était de lutter contre l'insécurité alimentaire, des revenus et de l'emploi provoquée par la crise du COVID-19. Le Comité social d'urgence a ainsi fait de la sécurité alimentaire une priorité absolue et a rendu la Tarjeta Alimentar (carte alimentaire) hebdomadaire plutôt que mensuelle. Une prime généralisée et exceptionnelle a en outre été versée par le biais des prestations familiales existantes et a également été étendue aux travailleurs domestiques et aux indépendants.

Au Brésil, le Gouvernement a proposé une aide de 200 BRL (38.54 USD), qui a dans un premier temps été limitée aux seules personnes inscrites dans le Cadastro Unico, le Registre unique des programmes sociaux. La législation a toutefois été modifiée sous la pression des mouvements sociaux, dont [Streetnet](#), et les syndicats, et la mesure étendue aux travailleurs informels, à condition que ceux-ci fassent partie d'un ménage dont le revenu mensuel par personne ne dépassait pas la moitié du salaire minimum (522 BRL ou 100 USD). Le montant de l'aide a par ailleurs été porté à 600 BRL (115 USD). Au total, 107 millions de personnes ont introduit une demande, mais seuls 64 millions y ont eu droit.

Un autre exemple nous vient [d'Espagne](#). En mars 2020, le gouvernement a adopté une mesure d'urgence pour venir en aide aux travailleurs domestiques qui ont été confrontés à une réduction de leurs heures de travail ou renvoyés en raison des confinements. Les travailleurs domestiques affiliés au système de sécurité sociale pouvaient prétendre à 70 % de leur salaire mensuel de base. C'était la première fois que cette catégorie d'actifs – dont la majorité est des femmes – avaient droit aux allocations de chômage en Espagne, même s'il s'agissait d'une mesure temporaire.

UN RENFORCEMENT DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La pandémie de COVID-19 a montré qu'un environnement de travail sûr et sain est indispensable. Cette constatation vaut tout particulièrement pour les travailleurs essentiels, qui ont davantage [risqué de contracter le COVID-19](#) en continuant de se rendre au travail, et ce même si leur activité les mettait en contact rapproché avec des tiers. Il s'agissait notamment d'employés des secteurs de la santé, des soins à la personne, des transports, de l'agriculture et de la sécurité.

Les personnes ayant la possibilité de faire entendre leur voix collectivement sont plus susceptibles de s'exprimer en cas de problèmes et d'entamer un dialogue avec leur direction et les pouvoirs publics afin de proposer des solutions, d'en discuter et de faire advenir un changement. Ce phénomène a sans aucun doute contribué à protéger certains travailleurs du risque de contracter le COVID-19 au travail.

En Ontario, au Canada, une campagne menée par [cinq syndicats du domaine de la santé](#) et représentant les personnels des maisons de retraite a ainsi facilité l'accès aux EPI. Elle a en effet entraîné, en octobre 2020, l'adoption d'une nouvelle directive provinciale obligeant les employeurs à fournir des EPI en quantité suffisante et à former l'ensemble des professionnels de santé à leur utilisation. La directive permet également aux travailleurs d'exiger de meilleurs EPI en cas de procédures présentant un risque plus élevé et donne aux personnels soignants non réglementés l'accès à ces équipements, par exemple aux masques N95.

La pandémie a également mis en lumière [l'importance d'éviter les lourdes charges de travail](#) et le recours généralisé à des formes d'emploi atypiques. Le renforcement des effectifs s'est en particulier révélé essentiel pour empêcher le virus de se propager plus rapidement en donnant suffisamment de temps aux travailleurs pour suivre les protocoles et changer d'EPI selon les besoins. À Toruń, en Pologne, une grave flambée de COVID-19 dans une maison de retraite connaissant déjà des effectifs peu nombreux a aggravé le problème au fur et à mesure que les membres du personnel tombaient malades. Leurs collègues encore en poste devaient alors se précipiter d'un patient à l'autre, ce qui a, par là même, augmenté le risque de transmission. À l'issue de négociations avec le maire de la ville et le directeur de l'établissement, du personnel supplémentaire a été embauché, des protocoles contre les maladies infectieuses ont été mis en place et de meilleurs EPI ont été fournis (*Ibid.*).



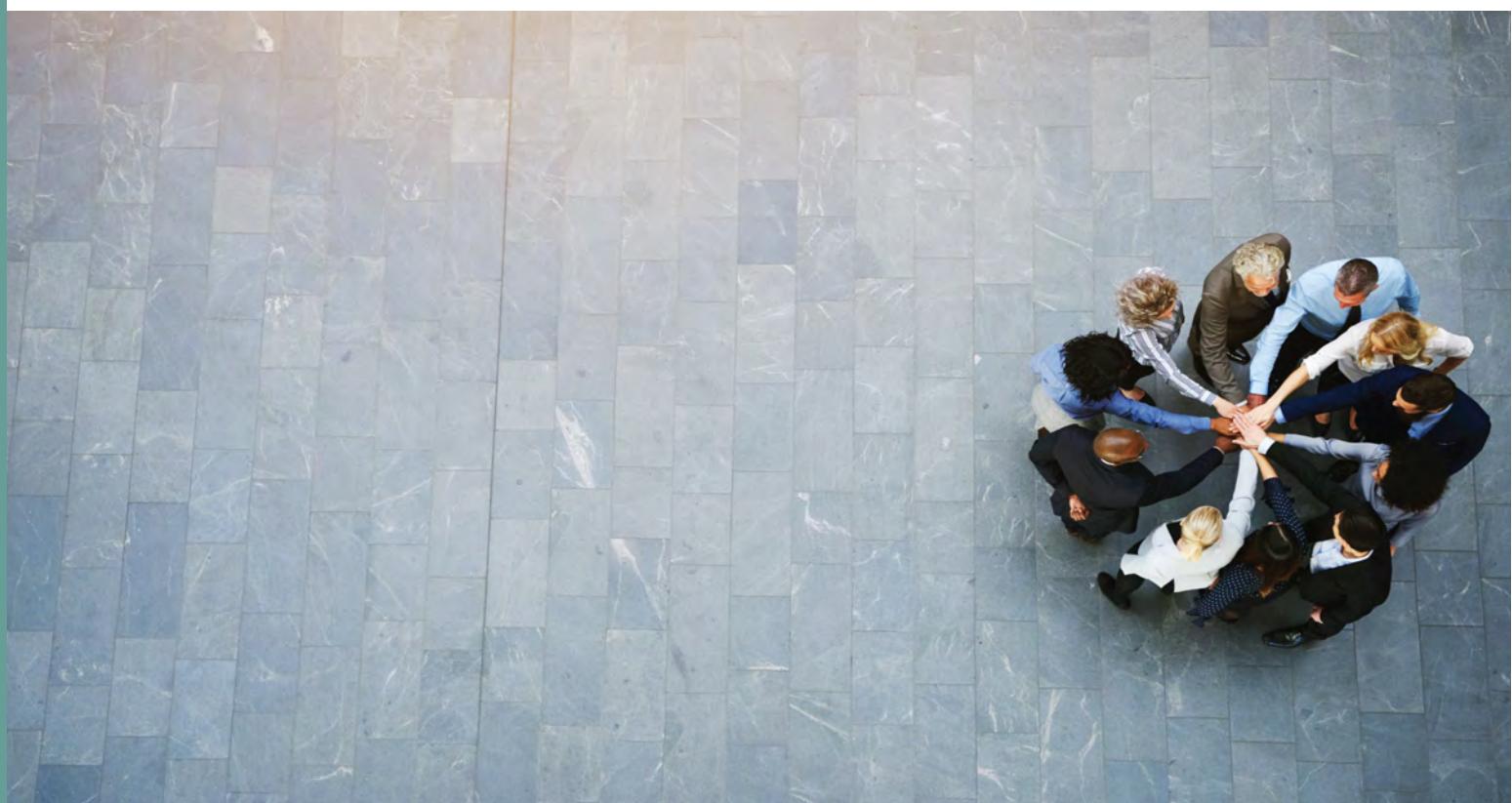
Une limitation du recours aux contrats à temps partiel et aux contrats d'intérim peut également contribuer à freiner la propagation du COVID-19, puisque les travailleurs ne sont alors pas obligés de jongler entre plusieurs emplois ou de changer de lieu de travail. Le dialogue social peut constituer un vecteur important de cette lutte. En Suède, le syndicat [Kommunal](#) demande que les emplois du secteur des soins de longue durée soient composés à 90 % de contrats à temps plein. Il affirme que cela permettra de disposer d'une main-d'œuvre et de résidents en meilleure santé et s'appuie sur les résultats d'une enquête menée sur les soins aux personnes âgées pour mettre en lumière l'ampleur des problèmes d'effectifs : un tiers des travailleurs du secteur ont en effet déclaré que [les effectifs ne sont jamais ou rarement suffisants](#). En Espagne, les infirmiers sont engagés sur la base de contrats temporaires de seulement [quelques heures par jour](#), un phénomène qui a été particulièrement fréquent durant la pandémie. Récemment, un [dialogue social](#) entre les pouvoirs publics et les partenaires sociaux a abouti à un accord en vue de réformer le droit du travail et de limiter le recours à ces contrats de courte durée.

LA FIN DES VIOLENCES ET DU HARCÈLEMENT DANS LE MONDE DU TRAVAIL

La fréquence des violences et du harcèlement à l'encontre des travailleurs a augmenté au cours de la pandémie. Tous ont été confrontés à de nombreux cas de violences verbales et parfois physiques, et ce peu importe leur secteur : commerce de détail, agriculture, alimentation, vente ambulante, récupération de déchets, livraison de marchandises, fourniture de service ou encore santé. Certains se sont même vus accusés de propager le virus.

Il est possible de citer plusieurs exemples majeurs de travailleurs essentiels et d'organisations qui ont fait entendre leur voix de manière collective afin de participer au dialogue social et de protéger les actifs de ces violences.

Au Chili, les femmes représentent 70 % des salariés dans le commerce de détail, principal employeur du pays. Leurs journées sont très longues ; elles travaillent 12 heures d'affilée, de 10 heures du matin à 10 heures du soir. Nombre d'entre elles vivent loin de leur lieu de travail, et partent tôt de chez elles pour ne rentrer que très tard le soir. Elles n'ont presque pas de temps à consacrer à leurs enfants et à leur famille, et risquent le soir d'être agressées en rentrant chez elles. Tout cela a des répercussions majeures sur leur bien-être. D'une manière inattendue, leur situation s'est en réalité améliorée au début de la pandémie, les couvre-feux instaurés obligeant les grandes surfaces à fermer à 19 heures. Elles pouvaient rentrer chez elles alors qu'il faisait encore jour et passer du temps avec leurs enfants et leur famille. Dans le même temps, la productivité des entreprises a augmenté sous l'influence de l'explosion des ventes au détail de denrées alimentaires, les clients adaptant également leur comportement et faisant leurs courses plus tôt dans la journée ou durant le week-end. Pourtant, les magasins et centres commerciaux ont repris leurs horaires habituels dès la levée des couvre-feux, forçant leurs salariés à travailler de nouveau de longues heures durant et à rentrer tard le soir. CONATRACOPS, un syndicat chilien représentant les employés du secteur, a ainsi lancé une campagne visant à faire adopter une loi fixant l'heure maximale de fermeture des



grandes entreprises du secteur à 19 heures. Un projet de loi en ce sens a été présenté devant le Sénat et est actuellement en attente d'approbation.

Un autre exemple concerne un fournisseur majeur du secteur de l'habillement au Lesotho. En août 2019, des [accords historiques](#) visant à mettre fin aux violences sexistes ont été signés par de grandes marques de vêtements, par un fournisseur majeur du secteur, responsable de plusieurs usines du pays, et par une coalition de syndicats et d'associations de défense des droits des femmes. Ces accords ont pour but de lutter contre les violences et le harcèlement sur différents sites de production. Ils font suite à une enquête menée par l'organisation Workers Rights Consortium, qui révélait que les cadres et supérieurs hiérarchiques maltraitaient les employés, qui sont en majorité des femmes, en les menaçant de ne pas les embaucher à la fin de leur période d'essai ou de ne pas renouveler leur contrat de travail. La direction n'ayant pas pris la moindre mesure disciplinaire à l'encontre des auteurs de ces faits, un climat de tolérance s'est installé à l'égard de leurs agissements tandis que la peur de représailles dissuadait de les dénoncer.

À la suite de la parution du rapport de la Workers Rights Consortium, des négociations approfondies entre le Syndicat démocratique indépendant du Lesotho, quatre autres syndicats et associations de défense des droits des femmes du pays et la société Nien Hsing, un fournisseur travaillant pour un certain nombre de marques réputées (comme Levi Strauss, The Children's Place ou Kontoor Brands), ont abouti à la signature d'une série d'accords. L'un d'eux a créé une instance d'enquête indépendante chargée d'examiner les plaintes et habilitée à sanctionner directement les supérieurs hiérarchiques violents, y compris en les licenciant. Les syndicats et les associations de défense des droits des femmes se sont également engagés à mettre en place un programme de formation complet pour les travailleurs, et seront à cette fin assurés d'avoir accès aux usines. Un autre accord dispose que si Nien Hsing ne respecte pas ses engagements, chacune des marques est contractuellement tenue de réduire ses commandes de telle sorte que le fournisseur trouve intérêt à revenir sur le droit chemin. Ce [processus de dialogue social](#), qui a vu de grandes marques et leurs fournisseurs prendre des engagements contraignants en vue de mettre fin aux violences et au harcèlement dans le monde du travail, est un progrès décisif, en particulier dans le secteur de l'habillement, où la main-d'œuvre est majoritairement composée de femmes.

3. PRINCIPAUX POINTS À RETENIR

- 01** Les travailleurs essentiels ont contribué de manière déterminante au fonctionnement de l'économie durant la pandémie. À l'heure où les pays se relèvent de la crise, il est primordial que l'importance de leurs efforts se reflète dans leur rémunération et leurs conditions de travail. Ces actifs exigent également un siège à la table des négociations afin de se faire entendre lors de l'élaboration des politiques gouvernementales et de la prise de décisions qui les concernent.
- 02** Une amélioration des conditions de travail des travailleurs essentiels contribuera à rendre la société et l'économie plus résilientes. Avant même l'apparition de la pandémie, les professions essentielles, caractérisées par des emplois de piètre qualité, montraient des signes visibles de tension, tels qu'un manque permanent de personnel, des employés excessivement stressés, un taux de rotation élevé du personnel et une pénurie persistante de main-d'œuvre, le tout se traduisant par des services de moindre qualité (rapport EP). La pandémie de COVID-19 est venue s'ajouter à cette liste de problèmes et a encore davantage mis les faiblesses structurelles des secteurs et des métiers essentiels sous le feu des projecteurs. Investir en faveur des travailleurs essentiels, c'est investir pour que la société et l'économie soient capables de résister à de futurs chocs et de faire face aux difficultés.
- 03** Au fur et à mesure que les travailleurs tombaient malades ou perdaient une part non négligeable de leurs moyens de subsistance en raison de la pandémie, des dispositifs de congés de maladie payés ont commencé à être déployés et des prestations de chômage et d'aide sociale à être versées. Pourtant, ces catégories de travailleurs – les personnes ayant peu d'ancienneté ou des parcours professionnels chaotiques, celles exerçant un emploi atypique, les indépendants ou les travailleurs de l'économie informelle, qui, par définition, ont tendance à ne pas être déclarés – n'ont, trop souvent, pas eu accès à ces prestations. Même lorsque les gouvernements sont intervenus en fournissant une aide d'urgence, l'accès aux dispositifs de soutien est resté difficile (rapport EP et WIEGO WP n° 42). Ce constat souligne combien il importe de disposer d'un large système de protection sociale prêt et parfaitement fonctionnel pour que, lorsque la prochaine crise éclatera, les prestations sociales puissent être rapidement versées à tous ceux qui en ont besoin.

04

Enfin et surtout, le dialogue social, en permettant d'élaborer des stratégies équilibrées, communes et largement acceptées, constitue un instrument efficace pour obtenir de meilleurs salaires, de meilleures conditions de travail et un meilleur accès à la sécurité sociale. En s'appuyant sur la liberté d'association et sur le droit à la négociation collective, le dialogue social permet aux travailleurs de s'organiser et de défendre leurs intérêts collectifs. La représentation collective fournit également un interlocuteur aux responsables de l'action publique – aussi bien les gouvernements que les entreprises – avec qui ils peuvent coopérer grâce à un processus de dialogue et de négociation structuré et ainsi trouver un large et véritable consensus quant aux politiques et aux mesures à adopter. Les nombreux exemples que contient la présente note illustrent diverses manières d'aboutir, par le dialogue social et la représentation collective des travailleurs, ceux de l'économie formelle comme ceux de l'économie informelle, à des accords et à des changements de la politique publique qui améliorent les conditions de travail fondamentales des travailleurs essentiels : des salaires plus équitables, un meilleur environnement de travail, un meilleur accès à la protection sociale, une meilleure santé et une meilleure sécurité au travail et enfin la lutte contre les violences et le harcèlement dans le monde du travail.



LE GLOBAL DEAL POUR UN TRAVAIL DÉCENT ET UNE CROISSANCE INCLUSIVE

Le « Global Deal » est un partenariat multipartite dont l'objectif est d'aider à répondre aux défis majeurs rencontrés sur le marché mondial du travail, afin de permettre au plus grand nombre de tirer bénéfice de la mondialisation. L'idée centrale du Global Deal est de souligner le potentiel qu'offrent des relations professionnelles saines et un dialogue social de qualité pour promouvoir le travail décent, des emplois de qualité et une augmentation de la productivité, et de contribuer ainsi à plus d'égalité et à une croissance plus inclusive. Le Global Deal est ouvert aux gouvernements, aux entreprises, aux employeurs, aux syndicats et aux groupes de la société civile.

[Liste complète des partenaires](#)

CONTACTEZ-NOUS



globaldeal@oecd.org



www.theglobaldeal.com



@theglobaldeal



Newsletter